



Un plan de prévention de la récurrence concerne-t-il les soignants ?

Le Ministère de la Santé reste très mobilisé autour de la question du développement des soins à destination des auteurs d'agressions sexuelles. Actuellement est mis en place, par le Ministère de la Santé, une réflexion autour d'un plan de prévention de la récurrence. En quoi, nous les soignants sommes concernés par une prévention de la récurrence qui, est avant tout un concept de droit pénal ? Les soignants ont-ils à être mobilisés sur un tel thème qui nous instrumentaliserait comme auxiliaire de justice, ce qui ne saurait faire partie de nos missions sauf à l'inscrire clairement dans une nouvelle définition ? N'avons-nous pas affaire ici à une forme d'emprise d'une position judiciaire, versant sécuritaire, sur le champ de la Santé ?

Cette question est actuellement particulièrement sensible quand on sait que l'injonction de soin est étendue, et cela de manière quasi automatique, à l'ensemble des violences aggravées faites aux personnes. On perçoit bien que cette question dépasse largement les auteurs de violences sexuelles et peut faire craindre une soumission des objectifs sanitaires à une idéologie sécuritaire. Le soin est-il un remède à toutes les violences ? Tout auteur de violences physiques est-il un malade psychiatrique ? Ainsi posée, la question connaît une seule réponse, celle négative. Peut-il en aller de même pour les agressions sexuelles ? Ici, la question se complique singulièrement.

Tout d'abord parce que l'ensemble des études internationales indiquent qu'il n'y a aucune correspondance terme à terme entre auteur de violences physiques et auteur de violences sexuelles. Peu de psychopathes sont des auteurs de violences sexuelles, sauf les violeurs violents. Si la violence physique relève souvent d'une structure psychopathique, c'est peu le cas des violences sexuelles. La violence sexuelle, plus que de la perversion, relève principalement d'une pathologie des agissements. L'acte d'agression sexuelle est ainsi le signe pathologique de l'aboutissement d'un dysfonctionnement précoce de l'environnement proximal premier du sujet AAS. Véritable stratégie de survie psychique, fut-elle organisée secondairement sous une forme perverse, l'acte d'agression sexuelle relève de l'utilisation d'une part de l'environnement externe (la victime) pour suppléer l'impossible régulation interne non mise en place au décours du développement psychique ou dysfonctionnelle à ce moment précis de son histoire. N'avons-nous pas affaire à une forme pathologique de régulation psychique où l'autre (la victime) est utilisée à ses dépens strictes faute d'avoir d'autres moyens à mettre en œuvre. Compte tenu de ce mécanisme, ici lapidairement évoqué, sans appui thérapeutique le sujet AAS a peu de possibilités internes d'acquiescer des moyens de transformation de son fonctionnement psychique. Enfin, un point doit particulièrement retenir notre attention, c'est le poids social et sanitaire d'une reprise, chez un sujet AAS, d'une activité délinquante. On commence à apprécier actuellement, en terme de Santé Publique, le coût que représente les séquelles des agressions sexuelles pour les victimes. Toute agression sexuelle se traduit pour la victime par des troubles à court, moyen, long et très long termes (transgénérationnalité). Ces troubles représentent certainement un coût occulte (gris) difficilement évaluable, tant le rapport cause-effet est souvent dissimulé par la victime qui, le plus souvent, cherche à « oublier » les actes d'agressions. Ainsi, ces coûts viennent certainement grever un potentiel de soins destiné à l'ensemble de la population.

Pour ces quelques raisons, bien trop rapidement évoquées, il est important que les soignants prennent en compte la question de ce que la justice nomme la récurrence, non pour devenir des auxiliaires de justice mais bien pour entendre le signe de souffrance cachée de ceux qui l'agissent, pour sauvegarder ceux qui en sont l'objet et enfin, en terme citoyen, pour participer à la régulation des coûts de Santé Publique dont, d'une certaine façon, en démocratie, chacun est comptable.

A. Ciavaldini
Directeur du CRIAVS Rhône-Alpes

Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

Zoom sur...

... la mise en ligne de la base de données documentaire [ThéséAS](#).

ThéséAS est l'outil qui vous permet d'accéder à l'ensemble des références documentaires (ouvrages, articles, thèses, actes de colloque...) disponibles au centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes sur la thématique des violences sexuelles.

Ce catalogue en ligne vous propose d'interroger la base de données documentaire ou de parcourir les sélections des documentalistes.

Il vous est possible d'effectuer des recherches simples ou des recherches portant sur plusieurs mots (recherche multi-critères).

Des flux RSS vous offrent la possibilité de suivre régulièrement l'actualité du centre de documentation : les articles repérés dans la presse ou encore les dernières acquisitions.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service documentation.

Focus sur... les actions du CRIAVS Rhône-Alpes

Retrouvez chaque mois les actions réalisées ou en cours du CRIAVS Rhône-Alpes.

La délégation de St Étienne du CRIAVS RA s'installe...

Les locaux du CRIAVS Saint-Étienne ont été attribués dans le courant du mois de juin. L'équipe a donc pu poursuivre de façon coordonnée ses actions en cours. Nous travaillons sur la cartographie des besoins, ce qui nous permet de façon concomitante de prendre contact avec les partenaires locaux. Parallèlement à cela nous poursuivons nos rencontres sur le terrain dans le cadre de la présentation du CRIAVS Rhône-Alpes.

Prévention : 1ère réunion du comité de pilotage Isère sur la prévention des violences sexuelles dans le champ des auteurs

La première réunion du comité Prévention des violences sexuelles dans le champ des auteurs s'est tenue le 25 juin dernier dans les locaux du CRIAVS Rhône-Alpes. Les représentants des différentes délégations du CRIAVS Rhône-Alpes (Grenoble, St Étienne et Lyon) ainsi que les associations suivantes étaient présentes : Éducation Santé isère (Ex ADESSI), Milena, l'Appart, Solidarité Femmes Grenoble.

La priorité était de stimuler la réflexion collective. Plusieurs sujets ont été abordés : la présentation du CRIAVS RA, ses missions, sa place dans la prévention des violences sexuelles mais aussi les indicateurs de récurrence statiques et dynamiques. La démarche de prévention s'inscrit dans un esprit de "responsabilité citoyenne" plus que "sécuritaire". Enfin, ce travail de prévention apparaît primordial envers les familles, cadre de 70% des violences sexuelles et par conséquent avec les travailleurs sociaux.

La deuxième moitié de la réunion a été consacrée à la présentation de chaque association avec l'exposé de ses motivations à s'impliquer dans ce travail d'articulation entre professionnels.

Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

Les associations et structures intéressées par l'initiative se réuniront à nouveau lors de la prochaine réunion programmée le jeudi 19 novembre 2009 de 9h à 12 h au CRIAVS Rhône-Alpes.

Mise en place d'un groupe clinico-théorique pour les intervenants auprès de mineurs auteurs de violence sexuelle sur l'Ain et le Rhône : retour sur la première rencontre

Au vue de la mise en place d'un groupe clinico-théorique pour les intervenants auprès de mineurs auteurs de violence sexuelle sur la région lyonnaise, une première réunion d'information s'est tenue au sein des locaux du CRIAVS délégation de Lyon le vendredi 26 juin.

En la présence de Frédérique Lavèze, psychologue au CRIAVS délégation de Grenoble et de l'équipe du CRIAVS délégation de Lyon, 16 professionnels de corporations diverses du Rhône et de l'Ain, ont répondu présents à cette rencontre. D'autres intervenants auprès de mineurs nous ont fait part de leur désir de participer à ce groupe mais n'ont pu se rendre disponible en ce début de période estivale.

Cet échange a permis à chacun de présenter son institution et son domaine d'intervention. Ils ont ainsi pu évoquer leurs difficultés dans leurs pratiques et nous soumettre leurs attentes du groupe.

Les participants nous ont fait part de leur volonté certaine de trouver en ce lieu de libre échange et de parole, un espace où il serait possible que la réflexion engagée puisse aboutir à des écrits qui seraient susceptibles d'alimenter la recherche auprès des mineurs auteurs de violence sexuelle.

Ce groupe clinico-théorique n'a pas vocation à être un lieu d'analyse de la pratique mais davantage un groupe où chacun aura la possibilité d'évoquer sa clinique quelle qu'elle soit afin d'aboutir à une conceptualisation des pensées.

Nous avons convenu à l'issue de cette rencontre que le groupe débutera le :
Vendredi 2 octobre de 10h à 12h au sein des locaux du CRIAVS Rhône-Alpes, délégation de Lyon au :
20 rue Delandine
69002 LYON
Téléphone : 04.72.40.22.40
À raison d'un vendredi par mois

Fort de notre succès pour cette première rencontre lyonnaise et au regard des nombreux professionnels qui se sont déjà engagés à participer à ce groupe, nous envisageons de proposer deux sessions par mois.

Tout professionnel intéressé peut nous contacter au CRIAVS délégation de Lyon, ou par mail :
Aurélié VITTOZ, psychologue - Dorothée GORRY, psychologue - Fabienne MANSIAT, infirmière

On a lu/vu pour vous

Commentaire de textes

➔ **ZAGURY Daniel. L'énigme des tueurs en série, Paris : éd. Plon, 2009, 176 p.** par Pierre-Yves Emeraud

La problématique des tueurs en série n'est pas si éloignée de celle des violeurs en série d'autant plus qu'un certain nombre de ces sujets cumulent les deux comportements destructeurs.

Daniel Zagury, expert psychiatre, membre du Centre Ressource de l'Île de France Pôle Est pour Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles est auteur de l'énigme des tueurs en série - éditions Plon 2009

La problématique des tueurs en série n'est pas si éloignée de celle des violeurs en série d'autant plus qu'un certain nombre de ces sujets cumulent les deux comportements destructeurs. L'originalité de l'approche de Daniel Zagury dans cet ouvrage de saine vulgarisation c'est de nous initier à la complexité clinique de ces problématiques à travers

Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

l'itinéraire de sujets qui ont défrayé la chronique des faits divers tragiques ces dernières années, dont Guy Georges, Patrice Allègre, Emile Fourniret, Pierre Chanal, qu'il a eu l'occasion d'expertiser dans le cadre de leur instruction.

Zagury nous parle des « tueur en série » en croisant les trois grandes notions « psychopathie, perversion, psychose » car pour lui l'intrication des registres est ici quasiment la règle. Il faut sortir de la seule bipartition des psychopathes pervers et des schizophrènes.

Si pour lui chaque tueur en série a des composantes psychopathique, psychotique et perverse, « la variante c'est la pondération de chacun des pôles c'est aussi la réussite relative ou l'échec du clivage selon qu'il permet la cohésion du moi au prix d'une part maudite ou selon qu'il est débordé dans sa fonction de barrière interne, n'offrant plus de résistance à l'envahissement délirant ».

Ainsi il nous propose le modèle du triangle barré retranscrit ci-dessous :

Le clivage peut donc être efficient ou non. Son absence chez Fourniret par exemple résulterait de « l'accomplissement du processus pervers ». « Dans un mouvement de progression la perversion peut sauver un temps de l'effondrement psychotique. »

Quand D. Zagury évoque le « Pôle pervers » il insiste sur les différenciations à faire entre perversions sexuelles, perversité, perversions narcissiques (Racamier), perversité sexuelle (Balier).

Il invite à faire le distinguo. entre « pervers de divan » et « pervers de prison » autrement dit entre ceux qui mettent en scène leur scénario et ceux qui mettent en acte leur destructivité.

L'auteur compare les mécanismes de déni et de clivage, revient sur le « dédoublement de la personnalité » en reconvoquant les / le personnage (s) du Docteur Jekyll et de Mister Hyde.

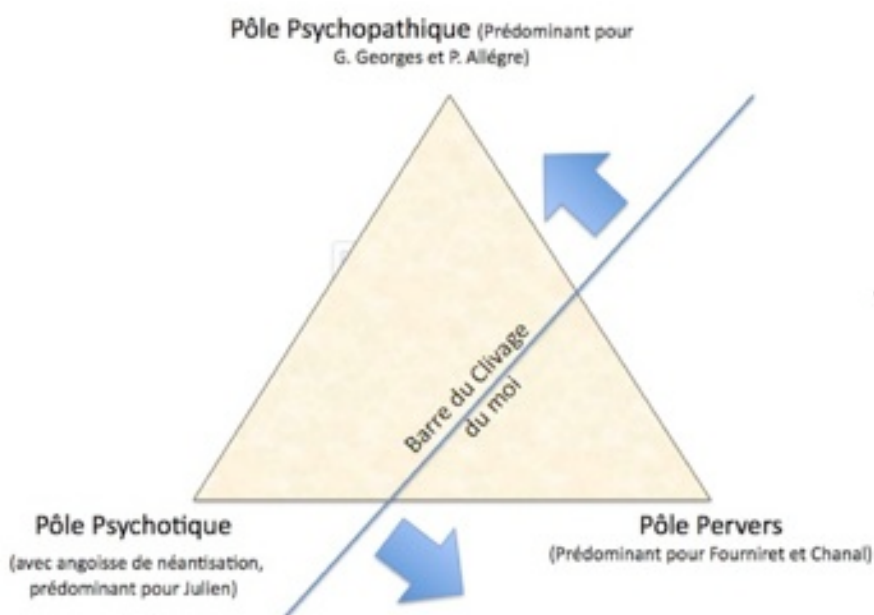
Un ouvrage remarquable qu'il faut aborder comme une aide à penser ces situations extrêmes tant l'auteur a fait œuvre de pédagogie pour rendre compte de la complexité clinique en jeux.

Pierre-Yves Emeraud
CRIAVALS Rhône-Alpes

→ **Jenyu Peng. À l'épreuve de l'inceste, Paris, éd. PUF, col. Partage du savoir, 2009, 247 p.** par André Civaldini

Descriptif de l'ouvrage

L'ouvrage de Jenyu Peng est issu de sa thèse de doctorat en psychopathologie fondamentale et psychanalyse de l'Université Paris 7 – Diderot. Il a reçu le prix Le Monde de la recherche universitaire et est publié dans la collection « Partage du savoir » parrainée par Edgar Morin.



Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

Dans ce livre, l'intention avancée par l'auteure, qui se place d'emblée dans le sillage de l'Association internationale des victimes d'inceste, est de mettre en correspondance une enquête faite auprès de quelques femmes victimes d'inceste et les éléments théoriques, principalement issus de la théorisation psychanalytique, dont disposent les professionnels pour y faire face. Au long de l'ouvrage on entend la parole recueillie de ces femmes qui déclinent leur parcours douloureux pour être entendues, les dénis sociaux auxquels se heurtent leur demande de reconnaissance, leur difficulté à faire entendre la violence à laquelle elles ont été soumises et encore le cheminement escarpé pour reconquérir une estime de soi. En parallèle est interrogée la place des professionnels qu'elles auront à rencontrer au long de leur parcours, principalement des psychanalystes.

Après une préface plutôt élogieuse, sont déclinés cinq chapitres qui chacun traite une dimension de ce qui constitue la part traumatique de l'inceste. Le premier chapitre interroge le destin psychique du souvenir traumatique ; le deuxième la qualité de ce souvenir et donc de l'acte d'inceste lui-même : réalité ou fantasme ; le troisième reprend les transformations de la mémoire sous le poids du trauma ; le quatrième trace le parcours escarpé de la reconnaissance et le cinquième interroge les voies de la reconnaissance et les qualités d'une écoute en permettant l'advenue.

Critique

À priori cet ouvrage devrait être tout à fait passionnant, selon les propos de la préface de d'Élisabeth Clavier, directrice de recherche au CNRS. C'est bien ici que le bât blesse. Comment un tel ouvrage a-t-il pu ainsi être adoué d'un prix ? En effet, ce livre est une sorte d'imposture intellectuelle. L'ouvrage nous sert, sous couvert d'enquête, une antienne trop connue, et cela de longue date. Pour la psychanalyse, les victimes d'inceste fantasment, ce qu'elles ont subi serait du registre de leur imagination !

S'il est principalement question de psychanalyse, et de Freud en particulier, avec un référentiel fourni, on peut s'interroger d'abord sur un premier point : les psychanalystes dont il est question dans l'ouvrage, qui sont-ils ? Rien n'en est dit, le terme est générique, or chacun sait que ce terme n'est protégé par aucune règle ou loi, si ce n'est par l'honnêteté de celui qui l'emploie. S'agit-il de psychanalystes ayant reçu une véritable formation analytique (IPA par exemple) ou de ceux qui s'auto-proclament "psychanalyste" et qui sont légion (voir les pages jaunes de l'annuaire) ? La question est d'importance puisque p. 215, l'auteure suppose qu'un survivant de l'inceste voulant devenir analyste devrait taire son expérience de victime pour prétendre à devenir analyste ! et d'ajouter « Il est à craindre que ce morceau traumatique non résolu n'entrave le travail avec ses patients. » Dont acte.

Mais cela ne serait que péché véniel si, sous couvert d'une enquête, J. Peng ne nous servait pas une vieille ritournelle : pour un psychanalyste, l'acte d'agression sexuelle d'un enfant par un parent (un ascendant), en bref, un acte d'inceste, relèverait du fantasme de celui qui viendrait s'en plaindre. Ce leitmotiv de l'anti psychanalyse a cours depuis le début des années 1980 et prendra son envol avec certains travaux fort connus pour leur mauvaise foi, tels ceux de M. Borch-Jacobsen. Au reste, il est remarquable que les commentaires des citations de Freud sont tous au conditionnel. L'instillation du doute par l'emploi de ce temps est permanent dans le texte et donne lieu à des sous entendus de mauvais aloi. Un exemple parmi tant d'autres : dans l'opposition inceste réalité vs fantasme d'inceste « Certains psychanalystes du "Vieux continent" poursuivront le raisonnement non différentiel de Freud : "Le résultat est le même, et nous n'avons pas réussi jusqu'à ce jour à mettre en évidence une différence dans les conséquences selon que c'est une fantaisie ou la réalité qui a la plus grande part dans ces événements de l'enfance ." Il serait désormais inutile de vouloir distinguer dans la mémoire et en particulier dans la reconstruction analytique, les éléments qui relèvent de la réalité externe de ceux du fantasme. Cependant, le sort réservé à l'enfant qui vit quotidiennement avec des parents agresseurs est pourtant loin d'être le même que celui d'un enfant qui serait "traumatisé" uniquement par son fantasme» (p. 79). Merci pour la leçon faite à Freud, cela d'autant plus que pour Mme Peng « Chez Freud, constatons-le, le prétendu hiatus entre le normal et le pathologique est toujours vite franchi » (p.80) ! Chacun appréciera.

Le nerf de cette affaire est, pour Mme Peng, après bien d'autres, l'incompréhension du sens du renoncement de Freud à sa neurotica. Elle s'en empare et fait une lecture toute personnelle de l'œuvre freudienne. Elle insiste par exemple (p. 70), pour dire combien la théorisation analytique empêcherait le clinicien de distinguer le fantasme de la réalité externe du fait même « de la théorisation des fantasmes originaires » et, par glissements inférentiels successifs, de nous dire que Freud a posé « le fantasme incestueux [...] comme l'un des principaux fantasmes originaires ». Mais, la mélecture et

Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

l'incompréhension des travaux analytiques va plus loin puisque, reprenant les études de Paul Denis, Madame Peng nous assène que toutes les mères « seraient intrinsèquement "pédophiles" par prédisposition biologique », ce serait selon elle, citant de surcroît Jean Laplanche, qui doit n'en pouvoir mais face à une telle lecture de son œuvre, «[c'est] la mère qui sauvera la réputation du père et de l'enfant en assumant le rôle principal dans la scène de séduction généralisée» (p. 71). Faudrait-il expliquer le sens de la séduction à cette auteure ? Ce qu'elle nomme le fantasme incestueux, tout au plus, est une des formes que peut recouvrir la notion de séduction dans l'œuvre de Freud.

Le doute que Mme Peng tente d'insuffler à chaque page de son travail, la conduit à de grossières approximations : « la qualification freudienne de l'enfant comme « pervers polymorphe » peut exercer un effet préoccupant dans la compréhension de l'inceste subit.» (p. 87) L'auteure pousse même plus loin l'interrogation « En soulignant l'aspect sexuel du traumatisme incestueux, en interprétant ce trauma comme l'incapacité de l'enfant à reconnaître une excitation sexuelle trop précoce, la psychanalyse ne perdrait-elle pas de vue la monstruosité de l'agression incestueuse ? En décrivant l'enfant comme un pervers polymorphe toujours avide de satisfaire son désir libidinal, la psychanalyse ne donnerait-elle pas raison, voire un appui théorique, à l'agresseur pour justifier son crime ? » (p. 218) Là encore, c'est au pied du mot que nous sommes. Freud aurait dû avoir un langage politiquement, psychanalytiquement plus correct. Certes juste après de citer les travaux de Claude Balier pour adoucir de telles contre vérités.

L'ensemble de l'ouvrage révèle soit une réelle incompréhension des concepts freudiens, soit une volonté de montrer que les psychanalystes ne sauraient entendre les patients traumatisés par un inceste réel. Je plaiderai, malgré ce qu'il en paraît, pour la première hypothèse et n'en donnerai qu'un dernier exemple, p.216, c'est « la théorie des fantasmes originaires ou encore celle du souvenir écran [qui] continue de semer le doute [sur la réalité du traumatisme] ». Aujourd'hui quel analyste digne, dans sa formation, de ce nom, peut mettre en doute l'impact traumatique de la réalité ? Ferenczi nous a, sur ce chemin, grandement aidé, ce que reconnaît l'auteure. L'incompréhension semble venir de la lecture au sens littéral que fait Mme Peng de la notion de « neutralité bienveillante ». Pour elle cette écoute est « légèrement surplombante et dubitative » ! (p. 213) faut-il expliquer ce que Freud comprend par ce terme : la neutralité bienveillante réside dans un accueil sans jugement aucun du discours du patient. Cela correspond, en lien avec l'écoute flottante, à une disposition psychique de l'analyste qui suspend tout jugement dans son écoute et qui investit également l'ensemble du matériel amené par le patient dans la séance. Ce qui n'a rien à voir avec l'attitude de quasi dédain décrit par Mme Peng.

Parvenu au terme de l'ouvrage on ne peut que s'interroger sur la volonté du journal Le Monde en lui décernant son prix. Comment se fait-il que personne n'ait relevé le terme de survivants pour désigner les victimes d'inceste ? Peut-on se satisfaire du fait que le terme nous vienne d'outre-Atlantique pour dire l'horreur subie par ces femmes, mais aussi ces hommes dont il n'est jamais question dans l'ouvrage ? Peut-on être en accord avec un tel terme qui assimile l'inceste aux épreuves létales subies par les victimes de l'horreur nazie ? Jusque dans l'horreur ne revient-il pas à chacun de savoir rester humain et donc de continuer à prôner une différence ? N'est-ce pas le minimum de dignité que l'on est en droit d'attendre de ceux qui écoutent les victimes de ces horreurs de précisément ne pas toutes les mettre dans le « même panier » ? En effet, toutes les horreurs ne s'équivalent pas, même si elles constituent à chaque fois, pour les victimes, leur lot de délabrement. Nous sommes, avec ce type de terme, dans ce que Denis Salas dénonce comme une « logique compassionnelle » où l'émotionnel du mot est mis au premier plan et tente d'effacer la nécessaire discrimination de l'entendement et par là n'est qu'une des formes multiples du déni de la différence. L'inceste et les camps de concentration, n'en déplaisent à Mme Peng, ce n'est pas la même horreur. Et ce n'est faire injure à aucune des deux parties de les distinguer. Dans la même lignée, l'une appelant l'autre, il est des assimilations qui devraient être proscrites : quand Mme Peng écrit « Tant que règne ce "négationnisme" de l'expérience traumatique, la neutralité à l'égard de la réalité événementielle ne peut être bienveillante, et l'analyste ne peut éviter la question de la vérité du côté de la victime. » (p. 241) l'assimilation, au travers la recherche de l'effet de manche, frôle, ici, la calomnie. Les psychanalystes seraient, au travers de leurs pratiques, la neutralité bienveillante en tête, des « négationnistes » ? N'est-ce pas faire, dans un retournement, injure à Freud lui-même et à travers lui à l'ensemble de ceux qui ont consacré de leur temps de vie à tenter de pouvoir approcher, dans le plus grand respect et au plus prêt, la vérité de l'autre ?

Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

En conclusion

Pour conclure sur cet ouvrage, qu'il n'est pas nécessaire de lire, il reste une question : Pourquoi, interroge-t-on toujours les victimes d'inceste qui ont eu affaire à de mauvais « psy » pour reprendre la dénomination de l'analyste accrédité par l'auteure (p. 217) (et qui d'une certaine façon ont été victimes à nouveau d'eux) ? Pourquoi n'interroge-t-on pas celles, infiniment plus nombreuses, qui rencontrent de « bons » psychanalystes ? « Bons » étant à entendre comme désignant ceux ayant reçu une formation labellisée et reconnue (type IPA). Que ces psychanalystes aient été rencontrés au décours d'une prise en charge sous la forme d'une cure classique ou plus simplement d'un dispositif autre, leur ayant permis de subjectiver ce traumatisme terriblement réel qu'est l'inceste ? C'est bien in fine, ce que soulève en filigrane cet ouvrage : la définition du métier de psychanalyste qui aujourd'hui n'est garantie par personne. S'il existe donc de tels ouvrages, c'est parce que les psychanalystes n'ont pas su protéger l'excellence de leur formation au travers d'une défense du titre, dont aujourd'hui tout un chacun peut se prévaloir. Inutile de dire que les décrets sur la psychothérapie seront loin d'améliorer les choses. Et, le vrai drame de toute cette affaire, c'est que ce sont, entre autres patients demandeurs de soins psychiques, les victimes d'inceste qui risquent ainsi des survictimisations que l'on attribuera encore et toujours à la psychanalyse.

André Ciavaldini,
Directeur du CRIAVS Rhône-Alpes

Événements, manifestations

Retrouvez l'agenda de la rentrée : en ligne sur notre site Internet

► Du 01/09/2009 au 30/06/2010 - un travail en groupe pour développer des alternatives à la violence

Depuis 14 ans, l'Arpège-prélude organise des groupes de responsabilisation dans le cadre des Mesures judiciaires alternatives.

Dans ce cadre, elle a reçu de nombreuses demandes de personnes qui souhaitent participer à un travail en groupe autour de la violence.

Ce groupe "moderato" s'adresse à toute personne qui estime avoir des difficultés avec la violence et qui souhaite trouver des alternatives en vivant une expérience en groupe. (le groupe n'est pas centré sur les difficultés de la sphère conjugale ou familiale).

Chaque participant est invité notamment à identifier ses émotions, ses croyances, à réfléchir à l'impact de ses comportements sur autrui et sur soi, à faire des liens avec son histoire et à faire émerger ses ressources.

Le groupe est composé de 6 à 8 personnes et est animé par deux psychologues-psychothérapeutes.

PAF : 5 euros par séance

Lieu : quai de la boverie 2 - Liège

Programme, inscription et renseignements

arpège-prélude - quai de la boverie 2 - 4020 Liège

Email : info@arpege-prelude.be

Site : <http://www.arpege-prelude.be>

► Du 18/09/2009 au 19/09/2009 - Journées nationales de l'ARTAAS

Sur le thème : SOIN EN LIBERTE : Processus psychothérapeutiques des Auteurs de Violences Sexuelles hors les murs.

Les travaux de l'ARTAAS, particulièrement ceux menés dans l'espace carcéral, ont montré combien, placés dans des conditions d'aménagement du cadre de la rencontre, ces sujets, situés le plus souvent hors des catégories des malades psychiatriques, peuvent devenir demandeurs d'aide. La question qui devient maintenant cruciale est la continuité de ce

Lettre d'information n°2 - Juillet/Août 2009

soin à l'extérieur, quand on sait que l'extérieur ne présente pas la même réceptivité à l'accueil de tels patients. Souvent, la contrainte pénale aux soins est perçue comme un repoussoir. Le soin en liberté serait-il donc un soin différent de celui dispensé dans l'espace carcéral?

Lieu : Centre le Mistral, 11 impasse Flammarion | 3001 Marseille

Programme, inscription et renseignements

ARTAAS c/o Isabelle FACHE - 123, rue de Reuilly - 75012 PARIS

Téléphone : 06 10 04 69 83

- ▶ **Du 28/09/2009 au 29/09/2009 - 58èmes journées nationales de formation continue : "Prendre soin : continuité des soins, partage des savoirs et lien social"**

Organisé par : Fédération d'aide à la santé mentale Croix marine, coordination Languedoc-Roussillon

Lieu : Palais des congrès - 29, avenue Saint-Saëns - Béziers

Programme, inscription et renseignements

FASM Croix-Marine - 31, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Téléphone : (+33) | 45 96 06 36

Site : <http://www.croixmarine.com/>

- ▶ **Du 28/09/2009 au 29/09/2009 - Les adolescents auteurs d'abus sexuels : module de sensibilisation**
Lorsqu'un adolescent commet des agressions sexuelles, cela suscite de nombreuses questions : s'agit-il d'une erreur de parcours ou d'une perversion qui s'installe ? Quel est la responsabilité du milieu dans lequel on l'a laissé grandir ? Comment évaluer la gravité des actes commis ? Comment regarder avec humanité ce mineur qui a commis des actes monstrueux ? Quand et comment lui refaire confiance sans tomber dans l'angélisme ? Quelles sont les mesures de réparation qui peuvent être mises en œuvre pour soulager la victime et restaurer l'auteur dans une dynamique porteuse d'avenir ?

Lieu : Paris

Programme, inscription et renseignements

Parole d'enfants 57, rue d'Amsterdam F-75008 Paris

Email : info@parole.be

Site : www.parole.be

Nouveautés de la documentation

En ligne, désormais :

- * Les acquisitions du centre de documentation
- * Les dernières références saisies dans le catalogue

Sans oublier la revue de presse

L'équipe du CRIAVS Rhône-Alpes vous souhaite un bel été.